
Paritaire Rhodia du 2 décembre 2005

INFOS RAPIDES CFDT :

Prévoyance : Nouvelle échéance au 31 mars !

Rappel des positions avant cette paritaire :

Prévoyance : nous demandons à la DG de revenir sur sa position de blocage de la cotisation à 1,95% avec une baisse des prestations et **d'arrêter son chantage sur la suppression de la prévoyance au 1^{er} janvier 2006 si les O.S. refusent de signer le texte proposé.**

La CFDT proposait un accord sur 3 ans avec une cotisation à 2,40% minimum avec maintien des prestations pour l'incapacité de travail, pour l'invalidité et l'aide à l'éducation des enfants en cas de décès. La DG était avertie : s'il n'y pas d'accord et si la prévoyance est remise en cause, il y aura un conflit majeur dans les sites (position soutenue par toutes les O.S.) :

- **"pas de prévoyance le 1^{er} janvier, pas de production !"**
Les salariés et leurs familles ne peuvent travailler au redressement de Rhodia et se retrouver sans couverture sociale s'ils sont en longue maladie, en invalidité ou décèdent, alors que les cadres dirigeants se payent des retraites et des parts variables dont le montant est dix fois supérieur à ce qu'il faut mettre pour la prévoyance des 7000 salariés du Groupe en France !

La paritaire du 2 décembre :

La direction a senti le danger et semble plus conciliante, même si elle persiste dans sa logique de neutralité économique en associant les hausses des cotisations sur la prévoyance à la négociation de l'harmonisation des statuts.

Après négociation, un accord a été signé par toutes les O.S. et la D.G.

Cet accord :

- Est à durée déterminée jusqu'au 31 mars 2006 : cette durée sera mise à profit pour négocier un accord pérenne.
- Il maintient les garanties actuelles sur le décès, l'incapacité et l'invalidité.
- La cotisation sera de 2,68% sur la totalité du salaire, répartie à 60% Rhodia (1,61%) et 40% pour le salarié (1,07% contre 0,78% auparavant).

Pour la CFDT, le maintien de la prévoyance au 1er janvier 2006 ainsi que la position homogène des organisations syndicales durant ces discussions sont des éléments positifs.

Pour l'avenir, notre priorité restera le maintien des garanties sur l'incapacité, l'invalidité et l'aide aux enfants frappés par le décès du salarié.

Quant à la contre partie financière, cheval de bataille de la direction, il est exclu que nous acceptions de revenir sur la réduction du temps de travail comme l'avait proposé la direction dans son projet d'harmonisation des statuts.

Plus que jamais, le rapport de force sur ce sujet comme sur d'autres qui sont dans l'actualité sera nécessaire.

Adhérez à la CFDT !